



Conseil départemental de la Manche

14 octobre 2019

Présentation des candidatures

- I S I - d z Ø λ f f S

Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un nouveau partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à de **nouvelles modalités techniques et financières**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

Le Fonds d'Investissement Rural

A qui s'adresse-t-il ?

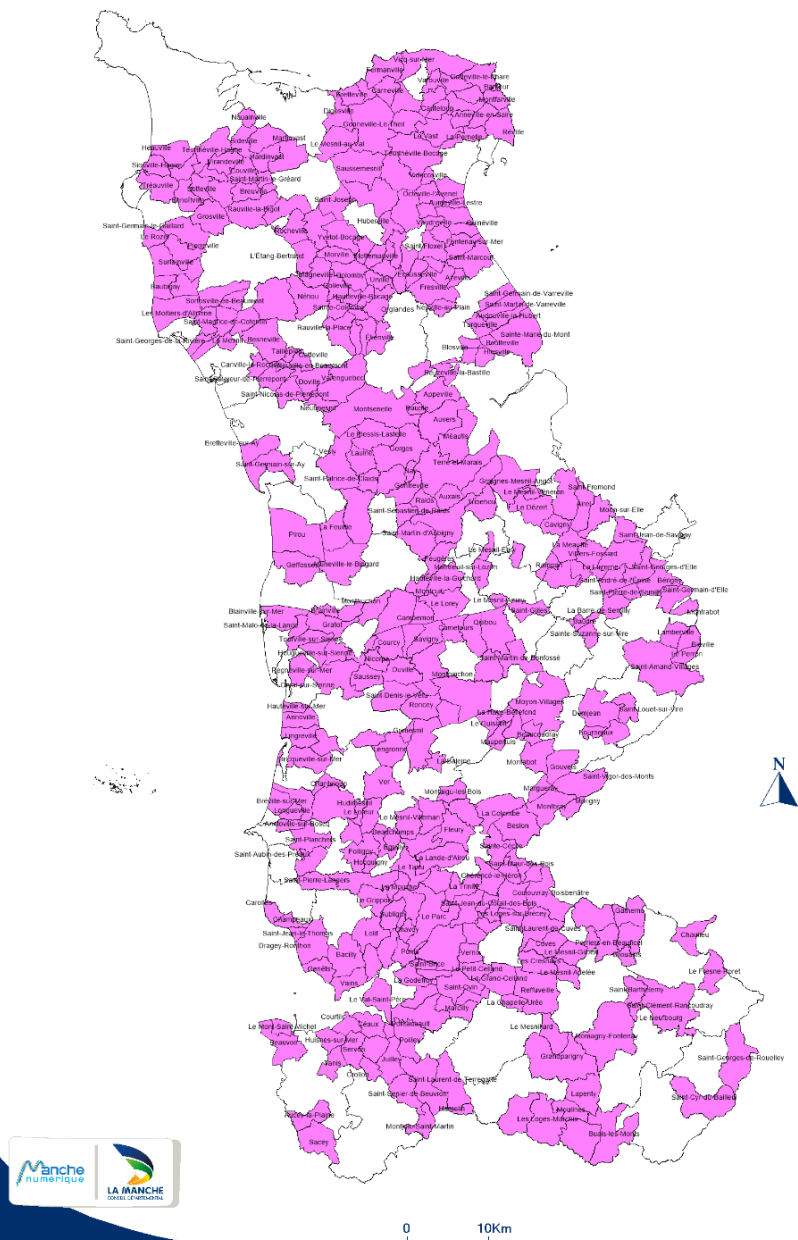
Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes non concernées par la contractualisation avec l'intercommunalité ou le Contrat de Pôles de Services.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural

Administration et Territoires - Département de la Manche



Sources : BD Topo © IGN 2011, Conseil départemental de la Manche
Réalisation : DDT - MAJ 2019

Modalités du Fonds d'Investissement Rural

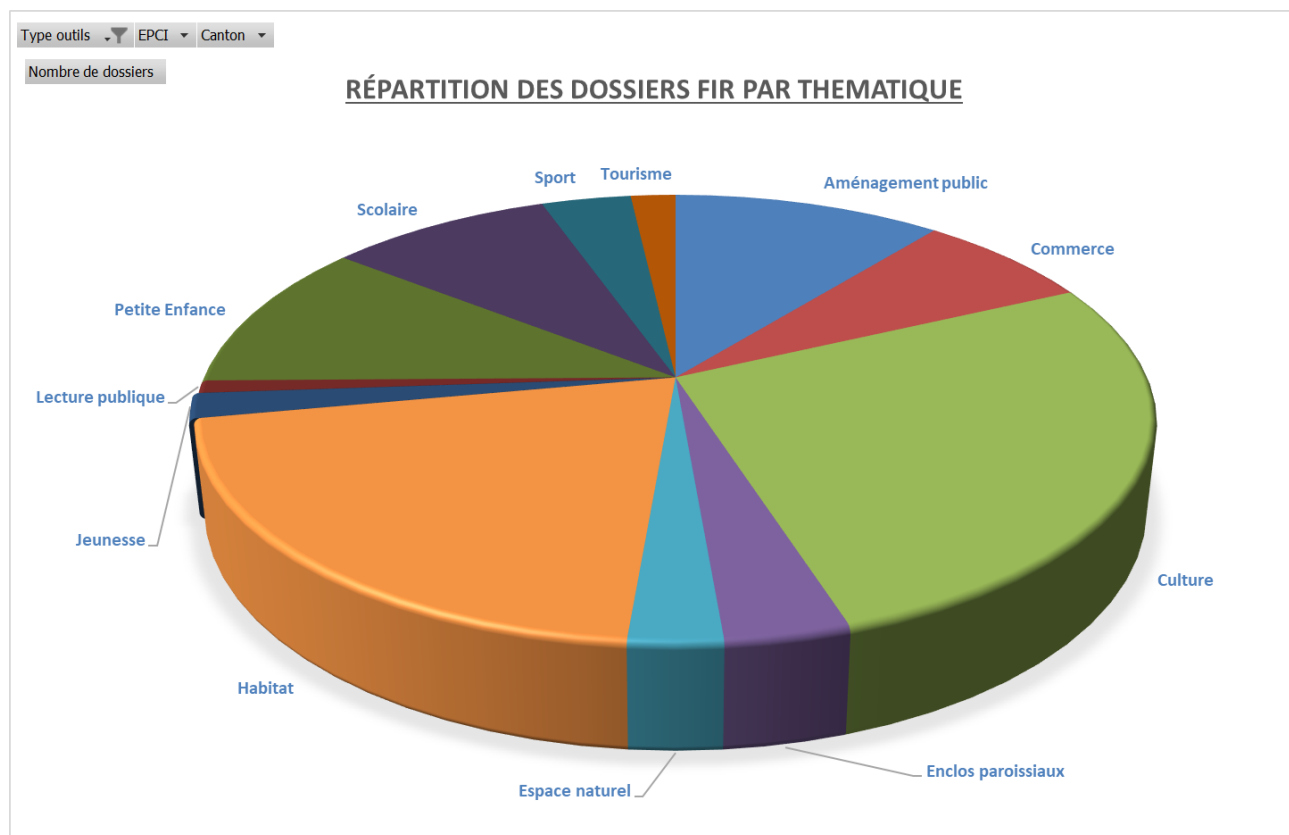
- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagements d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Bilan à date des FIR

- 91 communes ont un FIR validé au stade de la candidature et 60 dossiers sont individualisés
- 111 projets sur l'ensemble du Département
- 28 millions d'€ d'investissements
- 6,5 millions d'€ d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 3 millions d'€ votés (46%) pour 900 000 € versés



Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délais une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

Héauville

Habitat / Péri scolaire



Éléments clés

Population DGF : 513 habitants

EPCI : Communauté d'Agglomération du Cotentin

Canton : Les Pieux

Localisation de la commune



Héauville

Contexte

Héauville se situe dans le canton des Pieux. L'agglomération du bourg est traversée par la RD 64 qui relie Siouville-Hague à la commune nouvelle de La Hague (commune déléguée de Vasteville),

Les forces de Héauville sont sa situation géographique (proximité de Cherbourg, de l'EPR Flamanville et de La Hague) ainsi que son PLU dont 2 parcelles situées en cœur de bourg permettront la construction d'environ 35 maisons.

Ces constructions viendront compenser ces faiblesses qui sont : la diminution de la population, le départ des entreprises (négociants de bestiaux il y a 2 ans environ, l'unique entreprise de soudure cette année, et enfin, le projet annoncé de fermeture du centre de rééducation fonctionnelle de Siouville-Hague dont l'ensemble de la partie dortoir est située sur Héauville ce qui provoquera une diminution de 110 personnes au recensement de la population).

Particularités : Le littoral est bordé dans son ensemble par le massif dunaire. Pas d'accès direct à la plage mais attractivité particulière pour les randonneurs et les adeptes de nature sauvage.

Descriptif du projet

Le conseil municipal de Héauville a décidé le 2 octobre 2018 la désaffectation du logement de fonction de l'école après le départ à la retraite de la directrice. Le rez-de-chaussée va être intégré aux locaux scolaires pour en faire :

Projet 1 : une salle scolaire multi-activités (garderie périscolaire)

Les travaux consisteront à ouvrir des portes pour permettre l'accès direct avec les 2 classes - aménager une sortie de secours sur l'arrière – supprimer l'escalier existant et séparer entre le rez-de-chaussée et l'étage - créer des sanitaires – isoler plafonds, sols et murs - refaire les installations électriques, changer la chaudière et la VMC...

Projet 2 : un logement communal

Ce logement est situé près de la mairie et des écoles.

Ledit logement aura un accès indépendant de l'école par l'arrière, le dénivelé de terrain permettant la création d'un accès de plain-pied. Il comprendra 1 séjour cuisine, 1 salle de bain et 3 chambres.

Les travaux consisteront à : créer une ouverture à l'arrière du bâtiment depuis le jardin - créer une passerelle - démonter la cheminée – réhabiliter la salle de bain – isoler – mettre aux normes l'installation électrique - installer de nouveaux radiateurs au 2ème étage.

Timing de l'opération

Candidature validée en CP du 17 juin 2019

Autorisation de commencement de travaux en date du 23 avril 2019

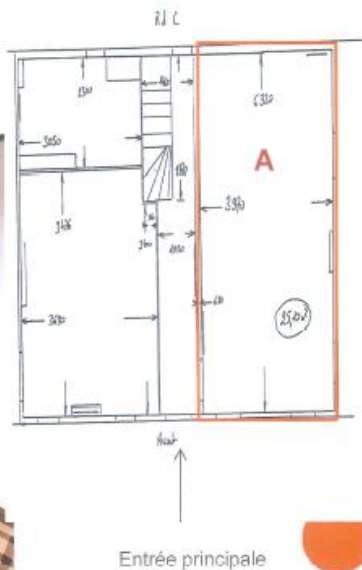
Travaux : début septembre 2019

Montant estimatif du projet

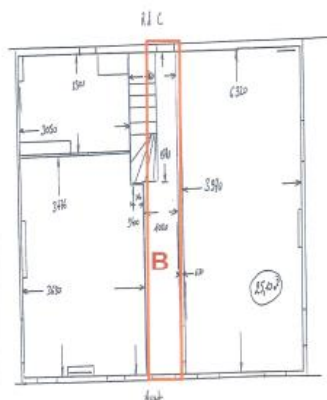
Coût global du projet 1 « périscolaire » : 82 250 € HT

Coût global du projet 2 « habitat » : 128 340 € TTC

SALLE (PIÈCE A)



COULOIR (PIÈCE B)



Projet qui répond au dispositif du FIR en matière de requalification de patrimoine bâti à des fins locatives et d'amélioration de l'offre scolaire.

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

51 300 €

(sur la base d'une
population DGF de
513 habitants –
enveloppe plancher)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

Projet 1

20% du montant des
dépenses éligibles dans
la limite de l'enveloppe
restante

Projet 2

30% des dépenses
éligibles TTC (sur 80% du
coût de l'opération après
déduction forfaitaire des
loyers théoriques)

SUIVI DOSSIER

Validation de la
candidature en
commission permanente
du 17 juin 2019

Validation de la
subvention définitive en
commission permanente
dans les 2 ans suivant la
validation de la
candidature sur
présentation d'un
dossier au stade des
appels d'offres

Jean MORIN

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux infrastructures, territoires
et l'habitat

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale

Alain GUERIN

Maire de Héauville

Frédérique BOURY

Conseillère départementale du canton
de Les Pieux

François ROUSSEAU

Conseiller départemental du canton
de Les Pieux